Saint-Maurice aux-Riches-Hommes

BULLETIN MUNICIPAL 2021

Le mot du Maire

Bonjour à tous

L'année 2021 a encore été marquée par la pandémie. Outre les perturbations que celle-ci a provoquées dans la vie de chacun, dans les activités de la commune comme dans celles des associations, elle a fait resurgir le plus noir de l'âme humaine.

Pour paraphraser Charles Aznavour, cela rappelle un temps que les moins de *quatre-vingt* ans ne peuvent pas connaître. Les accusations et dénonciations de voisins ne se sont pas limitées aux villes pendant cette crise sanitaire : le village en a connues aussi.

Tout cela est bien affligeant et triste. Mais passons à autre chose.

Alors qu'en cette année 2021 nous avions l'autorisation administrative de faire la fête du 14 juillet, c'est la nature qui a mis son véto ! La pluie a conduit la municipalité à ne pas tirer le feu d'artifice le 13 juillet et à annuler les festivités habituelles du 14.

Profitant d'une possibilité entre deux interdictions administratives, comme en 2020, ce feu d'artifice a été tiré lors de la fête de la Saint-Maurice le 25 septembre.

Evènement important pour la vie du village, l'année 2021 a vu l'ouverture du commerce (épicerie, café, restaurant) progressivement en respectant l'évolution des instructions des autorités.

La municipalité, n'ayant pas pu organiser le repas des aînés en décembre 2020 à cause du « covid », avait offert, à chaque personne de plus de 65 ans, un bon pour prendre un repas dans ce nouveau restaurant « Comme chez soi ». Devant les incertitudes et les contraintes de cette crise sanitaire, ce système a été reconduit cette année.

J'en profite pour rappeler l'importance pour notre commune de soutenir tous les commerçants du village en les faisant travailler !

La municipalité avance sur la résolution des différents problèmes mais les progrès ne sont pas encore visibles car tout cela prend du temps.

L'année 2020 avait été celle du diagnostic pour identifier tout ce qui devrait être corrigé.

L'année 2021 a alors été celle des audits, des études et de l'élaboration de projets plus détaillés.

L'année 2022 sera celle de la chasse aux subventions et, espérons le, du début des réalisations.

A la complexité technique, administrative et financière de tout projet, s'ajoute le fait que les budgets ne sont pas extensibles à l'infini !! Il faut donc définir les priorités entre les différents projets.

Dans ce cadre, une réunion publique a été organisée pour étudier la question, un peu provocatrice j'en conviens, mais très simple dans le fond : est-il raisonnable de mettre des sommes importantes pour la sauvegarde de l'église si elle n'est plus du tout utilisée, que ce soit pour le culte ou pour des animations culturelles ?

Faut-il mettre l'argent d'un budget limité dans l'amélioration des routes et de la sécurité ? Dans la rénovation de la salle des fêtes ? Dans la sauvegarde de l'église ? Dans la réfection du réseau d'eaux pluviales ? Dans la réduction du coût énergétique de l'école ? Sans oublier le réseau d'eau potable dont la majeure partie date de 1931, qui contient encore du plomb.

Cela fait beaucoup ! Il faudra étaler ces investissements dans le temps. De fait, puisqu'elles sont indispensables pour le financement des travaux, les subventions seront déterminantes dans le choix des réalisations possibles !

L'année 2021 a été marquée par la publication du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui régit tout l'urbanisme dans les 22 communes de la communauté de communes. En juillet et septembre, deux réunions publiques ont été organisées par la municipalité dans la salle des fêtes pour expliquer ce document et ses conséquences dans le village.

Le mot du Maire

L'approbation de ce plan est accompagnée de la mise en place d'un droit de préemption pour la commune.

Il faut souligner que maintenant les créations ou modifications de clôtures doivent faire l'objet d'une déclaration préalable, comme les modifications sur les façades et les toitures.

Cependant, quelques réalisations ont quand même été faites dans la commune !

2021 a été l'année de l'arrivée de la fibre optique dans une grande partie du village. La situation à cette heure est la suivante : le bourg est câblé mais l'armoire de raccordement à Grange-le-Bocage (commune de Perceneige) n'est pas encore en place. Pour La Chaume, il y a discussion entre la société qui installe la fibre et le département pour savoir comment relier le hameau (et Courroy) depuis l'armoire de Grange : passage en aérien ou en souterrain ! De ce fait, le câblage du hameau n'a pas encore commencé. Tout ceci a retardé les travaux : aucune date précise de disponibilité du service internet à haut débit n'est donc connue pour notre commune.

Le centre de loisirs, officiellement désigné comme « Accueil Collectif de Mineurs », commun à Saint Maurice et Courgenay, est devenu opérationnel en septembre en utilisant les installations de notre commune. Il accueille les enfants de 3 à 11 ans.

Mais la vie de la commune est aussi faite de « petits » soucis au quotidien. Citons, sans être exhaustif : le mur de la cour de récréation de l'école qui s'est en partie effondré. De multiples fuites d'eau sur le réseau communal. Des panneaux routiers endommagés. Des chiens qui divaguent. L'abandon d'un bouc dans le bourg … .

Plus sympathique: un nichoir pour chouettes a été installé dans le clocher de l'église par une association.

Un nouvel éclairage de la façade de la mairie est en place. Les piliers du portail du cimetière qui menaçaient ruine ont été remplacés.

Pour les nouveaux arrivants, un livret d'accueil a été édité. Il est disponible en mairie.

Je remercie mes adjoints pour leur travail au bénéfice de notre communauté, sans oublier les autres membres du conseil municipal. Je remercie particulièrement notre secrétaire de mairie et notre employé communal pour leur investissement de tous les jours.

Comme l'année précédente, je ne peux que souhaiter que la nouvelle année soit plus normale que les deux précédentes !

Je vous présente donc mes meilleurs voeux pour 2022 et, surtout, de bonne santé.

Le Maire
Francis FAGEGALTIER

Sommaire

Mot du maire	2 - 3
Les principaux chantiers	4 - 5
Le Conseil Municipal et la Mairie	6
Les services communaux	7
Informations utiles	8
Numéros utiles	9
Photos	10 - 11
Urbanisme	12
Déchets	13
Les associations et commerces	14
Etat civil 2021	15

Les principaux chantiers

Les vœux du maire sont en temps ordinaire l'occasion de présenter aux habitants les réalisations de l'année passée et de les informer des projets pour la nouvelle.

En 2022, comme en 2021, ce moment de convivialité n'a pas été autorisé.

Voici donc l'information qui aurait pu être donnée à cette occasion.

Pour mémoire : la vie de la commune peut être suivie par tous au travers des comptes-rendus des réunions du conseil municipal qui sont affichés dans le village et publiés sur le site internet de la commune.

Grands chantiers de la commune

L'église

Plusieurs fois remaniée, l'église paroissiale semble dater du XIVe siècle, avec reconstruction des trois nefs en 1775. Une restauration fut entreprise à la fin du XIXème siècle.

De nos jours, parmi tous les soucis que pose ce bâtiment, on note qu'il est très humide comme l'atteste la présence de plus en plus importante de moisissures vertes sur le sol et les murs. Le bâtiment bouge comme l'indiquent les nombreuses fissures sur différents murs, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Certains défauts peuvent remettre en question la sécurité de l'édifice ou des occupants, comme en particulier la chute d'éléments du plafond dans l'allée centrale.

Suite à un audit, les travaux nécessaires à sa sauvegarde ont été identifiés.

L'école et la garderie

L'audit de ces bâtiments a été réalisé et une solution de rénovation énergétique a été trouvée. La priorité a été donnée à ce projet car les subventions possibles ne sont disponibles que dans un temps limité. Le conseil municipal a donc décidé de lancer ce projet si les subventions demandées sont obtenues.

La salle des fêtes

Construite en 1980, la liste des éléments qui sont aujourd'hui hors normes est longue : assainissement, accessibilité des toilettes aux personnes à mobilité réduite, cuisine où les circuits « sale » et « propre » ne sont pas séparés, électricité, surtout maintenant que la salle est utilisée par le centre de loisirs accueillant des enfants.

C'est aussi un gouffre énergétique et financier. Le chauffage électrique en place n'est pas adapté et, de plus, est défectueux. Le bâtiment est très mal isolé.

Cette salle est de belle taille et bénéficie d'un grand parking : c'est un atout de la commune pour accueillir des spectacles renforçant l'offre de culture en milieu rural et l'attractivité de village.

Un projet de rénovation, associé à une modification de la scène pour mieux accueillir les spectacles, a été élaboré.

Gestion des eaux pluviales

Le réseau de recueil des eaux pluviales est par endroit mal conçu : certaines propriétés sont envahies par l'eau lors de forts orages. Avec le réchauffement climatique, de tels évènements risquent de se multiplier : ces défauts doivent donc être corrigés.

Mais il y a pire : les eaux recueillies principalement sur la rue de Vaugrenier sont volontairement (!) rejetées dans le jardin d'un particulier !!

Une étude va être lancée pour trouver les remèdes à tous les problèmes signalés par les personnes concernées.

Les principaux chantiers

Aménagement de la place de la mairie

Les jeux pour enfants ayant été supprimés car devenus dangereux, l'étude de l'implantation de nouveaux jeux est en cours, en association avec un aménagement plus global de la place de la mairie pour la circulation et le stationnement des bus scolaires ainsi que pour la protection des enfants qui attendent sous les intempéries avec un mauvais éclairage.

Réseau d'eau potable

La majeure partie du réseau sur la commune date de 1931. Il n'est donc pas en très bon état et sa rénovation va coûter cher. La récente augmentation du prix de l'eau (après environ 10 ans sans augmentation) ne permet que d'équilibrer le fonctionnement du service de l'eau mais pas d'entreprendre de gros travaux de rénovation.

Il a été décidé de demander l'adhésion, au 1er janvier 2023, au syndicat des eaux pour mutualiser les dépenses d'investissement et ainsi réduire la future augmentation du prix de l'eau pour les habitants de la commune.

Sécurité dans les rues du village

Le problème de la vitesse et de la sécurité dans le village est connu depuis longtemps. Les deux rues principales du bourg étant des routes départementales, les actions sur ces voies de circulation doivent se faire avec les services départementaux.

Pour essayer de casser la vitesse des véhicules qui entrent dans le village sur les rues de la forêt de Lancy (venant de Thorigny-sur-Oreuse) et Matignon (venant de Trancault), malgré l'opposition des services départementaux, des panneaux « stop » vont être mis en place pour donner clairement la priorité aux rues du petit Clos et des Sources.

L'aménagement du carrefour des rues Courtois et forêt de Lancy est en cours d'étude pour, au minimum, protéger la sortie du commerce dont l'escalier débouche directement sur la chaussée. Des accidents dans ce carrefour ont été évités de justesse : le code pénal punit le fait d'attendre la survenue d'un accident pour faire quelque chose. Un aménagement provisoire a été mis en place pour tester les solutions préconisées par les services départementaux avant l'étude détaillée de l'aménagement nécessaire qui tiendra donc compte de cette expérience.

Enfouissement des lignes électriques

Le syndicat départemental de l'énergie de l'Yonne (SDEY) finance l'enfouissement des lignes électriques constituées de fils nus. On en trouve au début de la rue de Vaugrenier et, principalement, sur la rue Matignon. Cet enfouissement est donc étudié par le SDEY. Pour ne pas faire plusieurs fois des tranchées dans la voirie, la commune étudie la réfection des réseaux d'eau en même temps dans les rues Saint Roch, Matignon (jusqu'à l'église) et des Vergers.

Rénovation des routes communales

La route dite de la Pierre Couverte est partagée entre Saint Maurice et Courgenay. Sur décision conjointe des deux communes, le revêtement de cette route a été rénové.

La route allant de la propriété de la Pierre Couverte à La Chaume, déformée et devenue dangereuse pour les véhicules y circulant, parmi lesquels le bus scolaire, ce qui rendait cette route prioritaire, a aussi été rénovée. Mais le budget n'a pas permis de traiter toute sa longueur : le tronçon restant sera donc encore prioritaire en 2022.

Le financement de la réfection de la route d'accès à la ferme de Lussin est à l'étude.

La partie basse du chemin d'accès à la Tour de Villechat n'est pas sur la commune de Saint Maurice. La mairie de Perceneige sera donc contactée pour trouver une solution pour éviter le ravinement de ce chemin qui, en cas de fortes pluies, libère des matériaux qui recouvrent alors la route départementale.

Le Conseil Municipal et la Mairie

Maire

Francis FAGEGALTIER
Reçoit sur rendez-vous
Tel : 06 78 83 82 46

Adjoints

1ère adjointe :
Séverine FRABOT
Tel. 06 14 52 18 51

2ème adjoint :
Philippe WITASSE
Tel. 06 11 73 49 99

Conseillers

Isabelle CHANTIER

Christophe DEVILLE DE PERIERE

Vanessa GORISSE

Rémy GUYOT

Christophe NION

Line PARISOT

Maud PROTAT-KOFFLER

Caroline TEIXEIRA

Mairie

Tél : 03 86 88 46 19
mairie-st-maurice-aux-rh@wanadoo.fr
www.mairie-saintmauriceauxricheshommes.fr
St Maurice Riches Hommes
PANNEAUPOCKET

Ouvertures au public :
Lundi 14 h - 17 h
Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 13 h - 15 h
Vendredi 9 h - 12h

Secrétaire

Marjorie BELLOUIN

Employé communal

Denis PARISOT

Les services communaux

Agence Postale

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9 H à 12 H 30
Mardi : 16 H à 19 H
Jeudi : 9 H à 11 H 30 – 13 H 30 à 15 H
Vendredi : 9 H à 12 H 30
Tel : 03 86 88 47 79

Gestionnaire :
Nathalie CYMÉRYS

École

Tel : 03 86 88 49 68
Inscription en Mairie, muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile ainsi que du carnet de santé de l'enfant concerné.

- Maternelle (Petits, Moyens et Grands) :
  Directrice et enseignante :
  PILLOT Amandine

- Agent spécialisé des écoles maternelles :
  Isabelle SERRAT

Périscolaire et centre de loisirs du RPI de Saint-Maurice et Courgenay (Accueil Collectif de Mineurs, ACM)

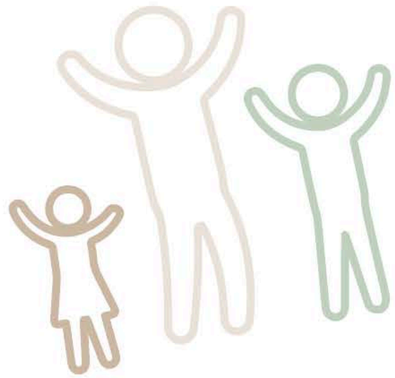

Cantine
Accueil du matin et du soir.
Centre de loisirs les mercredi et pendant les vacances.

Inscription sur le site le «portail famille» via
Google Chrome stmauriceauxricheshommes.e-neos.com/login

Renseignements en mairie de Saint-Maurice-aux-riches-hommes
Clotilde Bertrand : Tél : 06 19 75 94 97
e-mail : alsh89l90@gmail.com

Directrice ACM
Clotilde BERTRAND

Animatrices

Ninon BERTRAND

Anaïs DUCRAY

Horaire d'ouverture de l'accueil du matin et du soir :
7h15 - 8h45, 16h45 - 18h30

Horaire du centre de loisirs mercredi et petites vacances
(ouvert uniquement la 2ème semaine)
Accueil échelonné : matin de 7h15 à 9h30 et après-midi de 13h15 à 14h00
Départ échelonné : matin 12h00 à 12h15 et soir 17h00 à 18h30

Grandes vacances : ouvert uniquement en juillet

Informations utiles

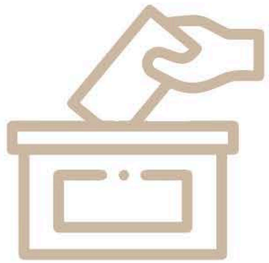

Elections

Présidentielle
10 et 24 avril 2022
Inscription sur les listes électorales
jusqu'au 4 mars en mairie
(2 mars sur internet)

Législatives
12 et 19 juin 2022
Inscription sur les listes électorales
jusqu'au 6 mai en mairie
4 mai sur internet

Procurations
formulaire Cerfa 14952*03

Service eau potable communal

La commune gère la distribution d'eau potable.
Chaque année en été ou à chaque changement de propriétaire, il est demandé de transmettre en Mairie une photographie de son compteur d'eau.

Carte Nationale d'Identité et Passeport

Démarches à effectuer en Mairie de Villeneuve l'Archevêque uniquement sur rendez-vous au 03 86 86 75 09.
Vous pouvez effectuer une pré-demande sur internet https://ants.gouv.fr

Liste électorale

Avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en Mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin jusqu'au 6ème vendredi précédant ce scrutin.
L'inscription peut se faire sur internet : www.service-public.fr ou en Mairie où des formulaires sont disponibles. Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Recensement citoyen

Les jeunes de 16 ans doivent se faire inscrire pour le recensement citoyen en Mairie, muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile. Attention cette inscription est obligatoire et nécessaire pour passer les diplômes et permis de conduire.

Salle des fêtes

La salle des fêtes peut accueillir 250 personnes.
Elle est ouverte à la location aux particuliers. Renseignements en Mairie

Cimetière

- Des concessions perpétuelles
- Un columbarium avec concessions trentenaires ou cinquantenaires
- Un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres

Renseignements en Mairie

Numéros utiles

Administration

Sous-Préfecture
2, rue du Général LECLERC
89100 SENS
Tel : 03 86 83 95 20

Tribunal d'instance
3, rue THENARD CS 30663
89106 SENS cedex
Tel : 03 86 83 91 00

Tribunal de grande instance
1, rue du Palais de Justice
89100 SENS
Tel : 03 86 65 86 00

Trésor public
6, rue de la République
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE
Tel : 03 86 86 76 02

Centre des impôts
26, quai de Nancy à SENS
Tel : 03 86 95 54 00

Caisse d'allocations familiales
43, rue du 19 mars 1962
89100 SENS
Tel : 03 86 83 80 00

Énergies

ENEDIS
Dépannage électricité
Tel : 09 72 67 50 89

GRDF
Urgence sécurité gaz
Tel : 08 00 47 33 33

Sécurité

Gendarmerie
VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE
Tel : 03 86 86 70 17
ou 17

Santé

Résidence Médicalisée pour personnes âgées
Résidence Bois Lancy
6, ruelle de la Pierratte
89190 SAINT MAURICE
AUX RICHES HOMMES
Tel : 03 86 88 94 94

S.O.S. médecins
Uniquement sur rendez-vous
23, boulevard de Verdun à SENS
Tel : 36 24

Centre Hospitalier
1, avenue Pierre de COUBERTIN à SENS
Tel : 03 86 95 15 15

Clinique Paul Picquet
12, rue Pierre CASTETS à SENS
Tel : 03 86 95 86 86
Fax : 03 86 95 85 85

Aide à domicile

ADMR BIEN CHEZ SOI
1, place de la Liberté
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE
Tel : 03 86 86 77 10

Communauté de Communes

CCVPO
1 place de la liberté
89190 Villeneuve l'Archevêque
Tel : 03 86 86 70 99
secretariat.general@ccvpo.fr
accueil@ccvpo.fr
dechets@ccvpo.fr
spanc@ccvpo.fr
plu-i@ccvpo.fr
tourisme@ccvpo.fr
communication@ccvpo.fr

Déchetteries

Déchetterie NORD
(Villeneuve l'Archevêque)
Z.I. rue de Vauluisant
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE
Tel : 03 86 96 81 66

Déchetteries SENS
Zone des Vauguillettes
Tel : 03 86 95 30 93

Zone des Sablons
Tel : 03 86 65 63 24

Les cérémonies

11 novembre

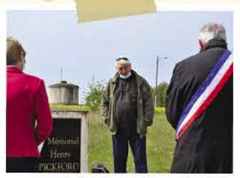

1er mai : monument Pickford

Les investissements

Réfection des piliers du cimetière

Aménagement de la cantine scolaire (ici les toilettes)

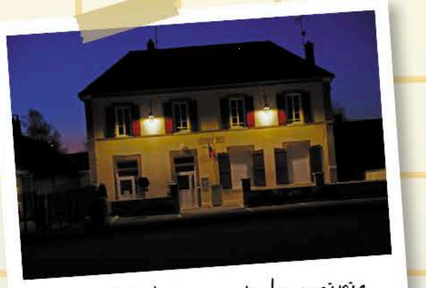

Nouvel éclairage de la mairie

Cour de l'école: déplacement du poteau

Les imprévus

Effondrement du mur de la cour de récréation

Le bouc abandonné dans le village

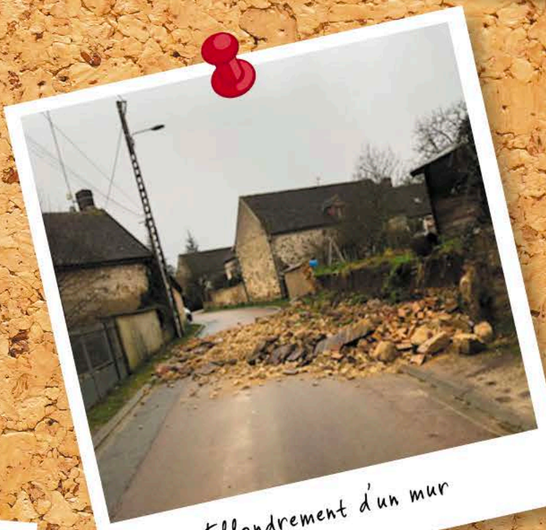

Effondrement d'un mur

Une des nombreuses fuites d'eau

Choc avec un véhicule agricole

Urbanisme

Urbanisme

Les règles applicables sont maintenant celles du règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le règlement du PLUI se trouve sur internet à :

https://ccvpo.com/wp-content/uploads/2021/06/4.1.Reglement-PLUi-approbation.pdf

Ce texte contient, entre autres choses, une charte intercommunale qui fournit des recommandations : l'objectif est de préserver l'aspect des villages en préconisant certains éléments ou en interdisant d'autres. Avant de finaliser un projet, ce document doit donc être consulté.

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

En particulier, ceci concerne les changements de portes, volets et fenêtres, même s'il ne s'agit que du changement de couleur ou de matériau.

Les clôtures relèvent elles aussi de ces demandes d'autorisation.

Il ne faut jamais démarrer les travaux sans l'autorisation nécessaire. Suivant la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'un permis de construire ou d'une simple déclaration préalable. Se renseigner auprès de la Mairie.

Attention : l'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit et est passible de poursuites pénales. Dans ce cas, un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

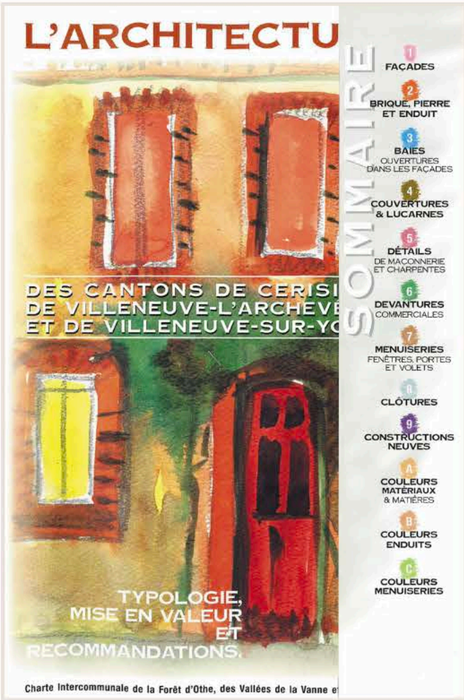

Déchets

Ramassage des déchets

Le ramassage des déchets est fait tous les 15 jours à la porte des maisons. Le calendrier est distribué en début d'année.

La CCVPO propose des bacs individuels pour les déchets ordinaires et pour le tri. Les commandes doivent être faites auprès de la mairie de Saint Maurice.

Il est recommandé d'en faire l'acquisition car trop souvent des sacs posés à même le sol sont endommagés par des animaux errants ou par le vent, répandant alors les déchets dans la rue.

Pour les résidents secondaires qui ne sont pas dans le village les jours de collecte, des bacs sont disponibles près de la boulangerie. Le tri s'y applique aussi : bacs avec couvercle jaune pour le tri, bacs avec couvercle marron pour les déchets ordinaires (photo ci-contre). Cependant, un bac supplémentaire pour le tri a un couvercle marron mais son utilisation pour le tri est notifié par un autocollant (autre photo).

Des dépôts non autorisés de déchets ordinaires dans les bacs affectés au tri ont conduit à des refus de collecte.

Le ramassage ne prend ni les papiers ni les verres : ceux-ci peuvent être déposés dans les «points d'apport volontaire» prévus à cet effet : voir ci-contre.

Les autres déchets doivent être portés à la déchèterie (demander la carte d'accès à la mairie) et ne doivent en aucun cas être déposés sur la voie publique.

Point d'apport volontaire (PAV)

Pour les papiers et verres, des PAV sont disponibles près du cimetière, à côté de la salle des fêtes et, à La Chaume, rue des Champagnes.

Aucun dépôt de déchets autour de ces PAV n'est toléré.

Les PAV sont gérés par la communauté de communes (CCVPO) et ne sont pas sous la responsabilité de la Commune.

Les associations et commerces

Les associations

Amis de la Chapelle de Villeneuve aux Riches Hommes
Président : Pierre MILLAT
Secrétaire : Marie-Noëlle MILLAT
Trésorière : Nicole LUTHI

Association de Chasse
Président : Rémy GUYOT
Secrétaire : Norbert BRULEY
Trésorier : Yannick TROCELLIER

Comité d' Animation Communale
Président : Michel BERTRAND
Secrétaire : Clotilde BERTRAND
Trésorier : Eric AMENGUAL

Comité des Fêtes
Président : Christophe NION
Secrétaire : Arlette SANDOZ
Trésorière : Françoise BEAUGNON

Club de Loisirs Créatifs
Présidente : Marie-Noëlle MILLAT
Secrétaire : Sylvie DEVAUD
Trésorière : Micheline PUZIO

Passion Karting Loisir
Président : Eric AMENGUAL
Secrétaire : Claude AMENGUAL
Trésorier : François VEDRENNE

Tennis club « Le Village »
Président : Francis FAGEGALTIER
Secrétaire : Michel JACQUERY
Trésorier : Jean-Pierre FAGEGALTIER

Les commerces et services du village

Coiffeuse à domicile
AME' LISSE (VENET Amélie)
Tel : 06 32 15 91 80

Animation évènementielle
Michel BERTRAND
50, rue de la foret de Lancy
Tel : 06 07 63 86 27

Conseil en sécurité
Mandataire immobilier indépendant
Rémi DIAZ
Tel : 06 95 28 89 74
E-mail : remi.diaz@iadfrance.fr

Plats à emporter, ambulant
L'EN-K Olivier BROCAREL
4 passage de la forge « La Chaume »
Tel : 03 86 88 91 99 / 06 81 80 56 80

Conseil en sécurité aérienne
Photographies
Francis FAGEGALTIER Services
23 rue de la Forêt de Lancy
Tel : 03 86 88 99 81
E-mail : fagegaltier-ffs@orange.fr

Vente directe Volailles, Œufs, Lapins, Agneaux
Éleveur - Producteur Emmanuel FRABOT
15 rue du tilleul « La Chaume »
Tel : 06 74 85 32 42

Boulangerie Pâtisserie
Pascal GARNARA
1 rue du docteur COURTOIS
Tel : 03 86 66 30 23 (Sergines)

Fruits et Légumes, ambulant
GORISSE Éric Primeur SARL
1 rue de la vallée
Tel : 03 86 88 92 24 / 06 82 24 59 76

Fruits et Légumes, ambulant
GORISSE KS Stéphane Primeur SARL
15 rue vaugrenier
Tel : 03 86 88 92 25

Entreprise Générale de Bâtiment
Rémy GUYOT
19 rue du docteur COURTOIS
Tel : 06 83 34 54 78
E-mail : remy.guyot89@orange.fr

Garage JOZON Joël
14 rue Camille MATIGNON
Tel : 03 86 88 94 93 / 06 71 16 03 52

Distillateur Eau de vie
Bernard PARISOT
6 rue des Vieilles Vignes
Tel : 03 86 88 48 19

Artisan coutelier
David PAYNON
13, RUE DE LA FORET DE LANCY
Tel : 06 50 81 60 44
E-mail : davidpaynon@gmail.com
Site : www.coutellerie-moretaine.fr

Entreprise de Travaux Agricoles
SNC du Soleil Couchant
Séverine et Olivier FRABOT
16 rue des Champagnes La Chaume
Tel : 03 58 45 62 22

Etat civil 2021

Actes de mariages

- HISBERGUES Vincent, Gérard, Pierre - CANNEAUX Sandra - Delphine - 15 mai 2021
- GUILLERE Paul, Philippe - VITTORIANI Aurélie, Laëtitia, Céline - 14 août 2021

Actes de décès

Sur la commune
PROKOP Wladyslaw - 12 janvier 2021
FEOKIO Stanislas - 29 janvier 2021
DARGACHA-SABLE Jean, Patrick, François - 01 février 2021
SEVELLEC Michel, Alban, Jean-Marie - 30 mars 2021
LE CAILLEC Michel, Gabriel - 02 avril 2021
SCHOONBAERT Roger, Julien - 07 avril 2021
BOULANGER veuve FOURREY Anne-Marie, Marcelle - 25 avril 2021
FLON veuve LACROIX Jacqueline, Andrée, Solange - 09 mai 2021
GILLE Maurice, Edouard - 10 juin 2021
SALDES Sylvain, Robert - 30 juin 2021
LEROY Philippe, Albert, Vincent - 21 juillet 2021
QUIGNARD Maurice, Marcel - 10 août 2021
MUSY veuve THELOY Geneviève, Marthe, Marie - 23 septembre 2021

Hors commune
DIZENGREMEL Jean, Gilbert, Charles - 10 mars 2021
GOYER Jean-Luc - 05 juin 2021
DEMBSKY Guy, François - 04 juillet 2021
KOW ANSKA veuve DUCRETTET Christine, Marianne - 15 août 2021
COBERT Yves - 01 décembre 2021

Saint-Maurice aux-Riches-Hommes

Création et Impression :
EG Imprimeur
89100 Maillot
Tel 03 86 83 78 78
www.eg-imprimeur.com